L'Association de Sauvegarde du

Château de Termes

« Termes en Termenès »

Dossier de soutien

Mécénat 2019

Association de Sauvegarde du Château de TERMES
REMPART

Chez Michel SEGUY - 11330 TERMES
Téléphone : 04 68 70 03 84 (ou 04 68 70 09 20)
https://asso.chateau-termes.com - asso.termes@gmail.com

Présentation et objet de l'association

Dans le massif des Corbières, dans l'Aude Pays Cathare, Termes se situe à mi chemin entre Carcassonne et Perpignan. Site historique d'un siège illustre de la Croisade albigeoise, chef-lieu de seigneurie, le château de Termes fut un des « 5 fils de Carcassonne » avant d'être démantelé au XVIIe siècle.

Longtemps abandonnés, les vestiges font, à la fin des années 80, l'objet d'une démarche de valorisation (programme départemental « Pays Cathare »). L'association de sauvegarde du château de Termes, « Termes en Termenès » se constitue alors. Son but est la préservation et la valorisation du patrimoine termenais, notamment les vestiges du château.

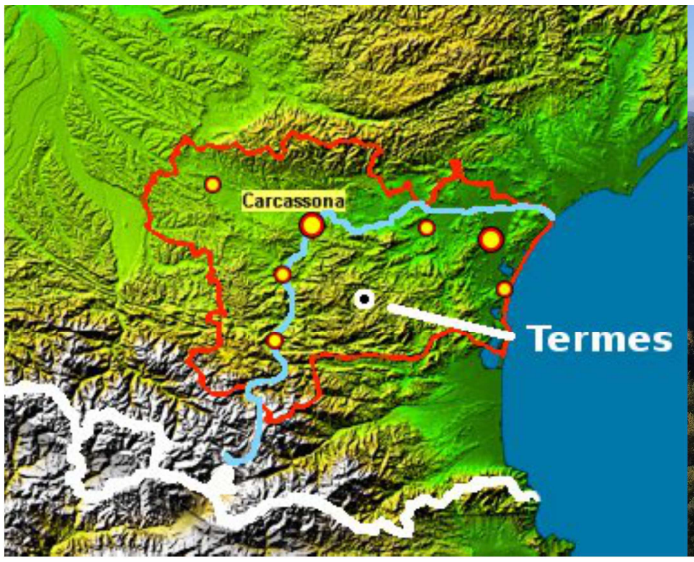

Cela fait ainsi 30 ans que l'association et la mairie de Termes œuvrent à la mise en valeur du château. Lors de petits travaux hors-saison, ou lors de chantiers estivaux plus amples. Ce presque chaque année, car divers aléas ou parfois obligé à faire des pauses.

Depuis 2008 et la relance de l'association en tant que membre affilié au réseau REMPART (*Réhabilitation et Entretien des Monuments du Patrimoine Artistique* ; union de plus de 170 associations locales œuvrant en faveur du Patrimoine), le recrutement des bénévoles se fait avec l'intermédiaire de REMPART.

Le château de Termes :

un monument Historique classé, dans un environnement naturel lui-même objet de mesures de protection, depuis 2018 inscrit en tant que « Grand Sites Occitanie » dans le bien en série candidat à l'UNESCO « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne »

Association de Sauvegarde du Château de TERMES
REMPART
Chez Michel SEGUY - 11330 TERMES
Téléphone : 04 68 70 03 84 (ou 04 68 70 09 20)
https://asso.chateau-termes.com - asso.termes@gmail.com

Une action collective de conservation du patrimoine

L'association mobilise les personnes les plus concernées par les vestiges du château, et donc notamment les habitants de Termes. Mais l'intérêt de la démarche a permis de mobiliser les bonnes volontés des villages alentours et même de plus loin. Outil citoyen, l'association est aussi un espace de relations sociales pour notre contrée (50 habitants seulement à Termes !). Une petite équipe assure le suivi régulier des dossiers et besoins, tandis qu'une dizaine de membres constituent l'ASCT.

Les actions de terrain concernent surtout le débroussaillage et l'entretien de la végétation au printemps (plusieurs matinées), ainsi que des actions ponctuelles de déblaiement et de soutien au travail des prestataires professionnels actifs sur le site, sur directives des responsables (archéologue, architecte du SDAP etc...).

Il s'agit indirectement d'un projet de développement local !

Un programme de valorisation ambitieux

Avec les relevés topographiques et les études faites, et suite à un programme triennal de fouilles terminé en 2010, la Municipalité de Termes aidée de ses partenaires financiers poursuit depuis un programme conséquent visant la conservation et la meilleure visite de monument. Le déblaiement archéologique de la partie sommitale s'est donc poursuivi, avec aussi des travaux de consolidation des bâtis, ou encore des aménagements pour le confort et la sécurité.

La complémentarité des interventions se veut exemplaire : les murs dégagés par la fouille se retrouvent consolidés assez rapidement après. Les cheminements de visite et leurs évolutions sont pris en compte.

Dans cette démarche collective, l'association joue un rôle notable de mobilisation du bénévolat et du partenariat privé, avec des interventions portant sur les abords du château, lesquels font partie du site (ancien village castral).

Des chantiers de bénévoles en été sous le label REMPART

L’association, membre de l’Union REMPART, intervient sur le monument au travers de chantiers de bénévoles visant à accélérer la démarche de valorisation engagée par la commune de Termes. Une convention est signée entre la municipalité et notre association pour nous permettre d’intervenir en toute légalité sur le monument.

Les bénévoles se voient confier des tâches diverses telles que du déblaiement archéologique, des actions d’aménagement et de sécurisation des cheminements ainsi que la réalisation de maçonneries et restaurations, typiquement en pierre-sèche pour les abords sud.

Ces travaux sont placés sous l’autorité d’un archéologue indépendant, et sous le contrôle de l'architecte en chef des Monuments Historiques. L'encadrement quotidien est fait par un ou des maçons agréés. Avec un travail sur de longues matinées (8h-13h), afin d'éviter la chaleur.

Outre les membres de l'association, un animateur de vie assure la bonne cohésion du groupe, constitué d'une dizaine de personnes. L'ASCT organise les bons repas avec l'intervention d'une cuisinière.

Les loisirs et l'aspect « vacances » ne sont pas oubliés, puisque les bénévoles ont les après-midi pour profiter des baignades et des sorties à la découverte de notre belle région, ainsi que le week-end en milieu de quinzaine.

Le travail sur le patrimoine est donc le vecteur pour de belles rencontres et beaux moments pour l'équipe accueillante, et les bénévoles venus parfois de très loin dans le monde !

Association de Sauvegarde du Château de TERMES
REMPART

Chez Michel SEGUY - 11330 TERMES
Téléphone : 04 68 70 03 84 (ou 04 68 70 09 20)
https://asso.chateau-termes.com - asso.termes@gmail.com

Le projet de chantier 2019 :

Toujours sous réserve, car selon les orientations de l'équipe de professionnels présents, ou la météo, l'objet du chantier peut évoluer.
L'été 2019 verra la poursuite de la démarche de 2018, à savoir la remise en état du long mur/talus en pierre-sèche où s'observent les vestiges de l'enceinte du *castrum*, le village fortifié des seigneurs de Termes.

Plusieurs éboulis sont à restaurer, avec au passage la réouverture d'une sente entre les parcelles. Le sentier voisin, et quelques autres murets bénéficieront aussi de l'intervention des bénévoles.

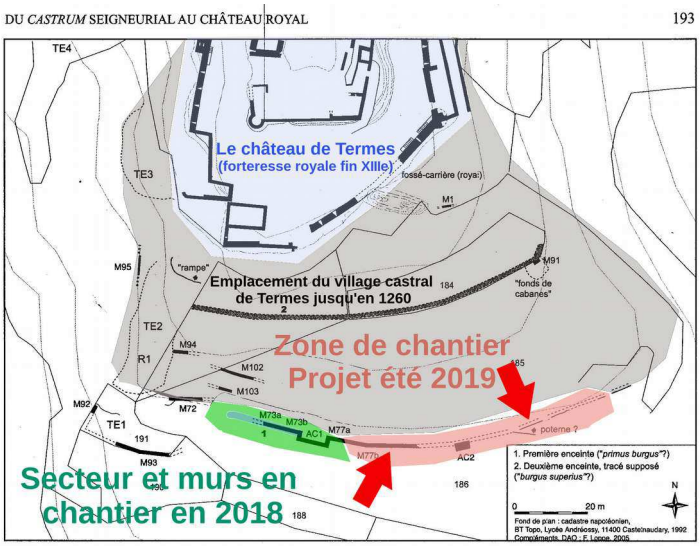

fig. 16 : Le village castral. Relevé des vestiges bâtis du versant méridional (source : Lycée Andréossy, 11400 Castelnaudary, classe de M. Théret ; compléments F. Loppe).

L'organisation de ce chantier coûte de l'ordre de 10 000 €. Les bénévoles eux-mêmes règlent leurs frais de bouche, et les partenaires public assurent l'essentiel du financement. Mais il manque de l'ordre de 2000 € pour boucler le budget et permettre la suite des interventions, les années suivantes.

Devenir partenaire mécène

Vecteur de communication original, le mécénat permet d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel. Votre structure peut nous soutenir. Cette aide nous permet de maintenir notre action, dépendant, sinon, des seules subventions publiques.

Être partenaire de notre association c'est :

– **Valoriser son image** en soutenant une opération que le grand-public plébiscite.

– **Associer son nom** à une démarche jugée comme exemplaire par les instances de la conservation du patrimoine (DRAC...). C'est une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.

– **Promouvoir son entreprise** auprès des visiteurs d'un site touristique mais aussi auprès de ses clients et partenaires et personnel de l'entreprise.

– **Bénéficier d'une communication** faite par l'association sur divers supports (sur le website internet https://asso.chateau-termes.com avec notamment un lien, la presse, les dépliants, les affiches...).

Ce partenariat peut prendre la forme d'un mécénat de compétence, de dons financiers (déductibles d'impôt – loi du 1er août 2003), de dons ou de prêt de matériel. Votre entreprise serait ainsi associée de manière privilégiée à la restauration d'un monument au passé prestigieux et pourquoi pas à une manifestation festive.

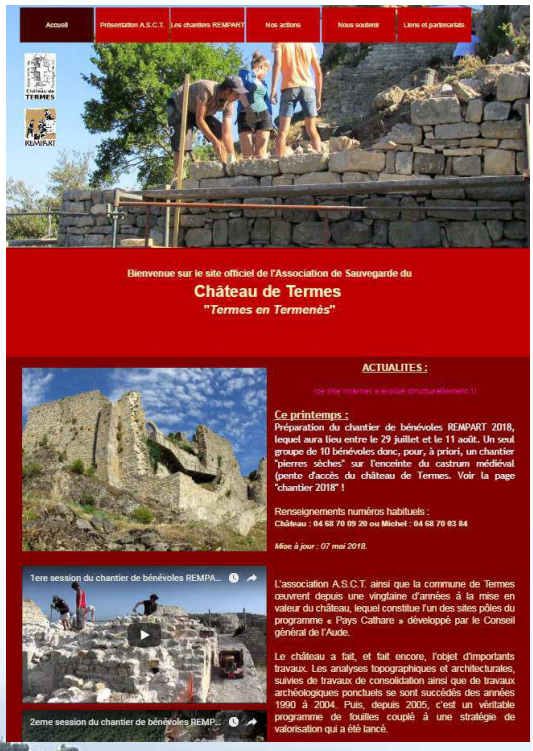

Mécénat et avantages fiscaux

Soutenir ce projet permet à votre entreprise une déduction fiscale sur le montant de l'impôt sur les sociétés. La loi du 1er août 2003 permet une réduction d'impôt de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés, dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôts.

Pour les bénévoles, pour notre patrimoine,

par avance : MERCI !

Association de Sauvegarde du Château de TERMES
REMPART

Chez Michel SEGUY - 11330 TERMES
Téléphone : 04 68 70 03 84 (ou 04 68 70 09 20)
https://asso.chateau-termes.com - asso.termes@gmail.com